



## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU VENDREDI, 16 MAI 2014

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le vendredi, 16 mai 2014, à 11 h 15, à la salle du conseil située au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville et à laquelle étaient présents monsieur André Lamy (siège n° 1), monsieur Jean-Pierre Gélinas (siège n° 2), monsieur Charles Fréchette (siège n° 3), madame Françoise Hogue Plante (siège n° 4), monsieur Gilles A. Lessard (siège n° 5) et madame Murielle Bergeron Milette (siège n° 6), tous membres du conseil municipal et formant quorum sous la présidence de monsieur Yvon Deshaies, maire.

Était aussi présente : M<sup>e</sup> Sonia Desaulniers, directrice générale et greffière adjointe

---

La greffière adjointe fait lecture de l'avis de convocation ci-après :

CONSIDÉRANT qu'en date du 16 mai 2014, tous les membres du conseil municipal ont signé la renonciation à l'avis de convocation annexée au présent procès-verbal et qu'ils ont considéré les sujets suivants :

### Prière

- 1° Approbation de l'ordre du jour; (2014-225)
- 2° Période de questions – demande des personnes dans la salle (règlements n<sup>os</sup> 2 et 59);
- 3° Appel d'offres services professionnels – confection plans et devis et surveillance des travaux – réfection partie rues et avenues Saint-Jacques, Sainte-Marie, Saint-Marc et Saint-Paul
- 4° Autorisation d'un règlement hors cour – dossier 400-17-002428-114
- 5 Mandat pour une étude de stabilité – Chemin de la Croix – Pluritec – 12 700\$ + taxes

### Clôture de la séance à h

En foi de quoi, j'ai signé à Louiseville  
Ce 16<sup>e</sup> jour du mois de mai 2014

---

M<sup>e</sup> Sonia Desaulniers  
Greffière adjointe

---



**2014-225**

**APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR CHARLES FRÉCHETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du vendredi 16 mai 2014 à 11 h 15 tel qu'il a été présenté.

---

**2014-226**

**APPEL D'OFFRES SERVICES PROFESSIONNELS – CONFECTION PLANS ET DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX – RÉFECTION PARTIE RUES ET AVENUES SAINT-JACQUES, SAINTE-MARIE, SAINT-MARC ET SAINT-PAUL**

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de faire une demande de soumission par voie d'appel d'offres public et par pondération pour des services professionnels de firmes d'ingénieurs-conseils pour la confection des plans et devis et la surveillance des travaux dans le cadre de la réfection d'une partie des avenues et rues Saint-Jacques, Sainte-Marie, Saint-Marc et Saint-Paul;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ LAMY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QUE la greffière soit autorisée à faire publier ledit appel d'offres dans le journal Constructo et au tableau électronique SEAO.

---

**2014-227**

**AUTORISATION D'UN RÈGLEMENT HORS COUR – DOSSIER 400-17-002428-114**

CONSIDÉRANT que la Ville de Louiseville avait déposé une poursuite judiciaire dans le dossier 400-17-002428-114 relative à l'effondrement d'une partie du toit du préau Place Canadel;

CONSIDÉRANT les recommandations des avocats Stein Monast représentant la Ville et son assureur pour la conclusion d'un règlement hors cour;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MURIELLE BERGERON MILETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le maire et/ou la directrice générale à signer les documents de quittance et de règlement hors cour dans le dossier 400-17-002428-114 selon les recommandations des avocats Stein Monast représentant la Ville de Louiseville et son assureur dans ce dossier.

---



2014-228

**MANDAT POUR UNE ÉTUDE DE STABILITÉ – CHEMIN DE LA CROIX –  
PLURITEC – 12 700 \$ + TAXES**

CONSIDÉRANT que le ministère de la Sécurité publique (MSP) demande des études supplémentaires dans le projet de glissement de terrain sur le chemin de la Croix en bordure de la Rivière-du-Loup;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de Pluritec pour les services d'ingénierie associés audit glissement de terrain en vue de sa stabilisation;

CONSIDÉRANT l'article 573.3.0.2 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville peut octroyer ledit contrat de gré à gré;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GILLES A. LESSARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QU'un mandat pour les services d'ingénierie associés au glissement de terrain sur le chemin de la Croix en bordure de la rivière du Loup, tels que plus amplement décrits à l'offre de services professionnels, soit donné à la firme Pluritec, et ce, pour un montant de 12 700 \$ plus les taxes applicables;

QUE les sommes soient puisées à même les contributions des activités financières 2014 et plus particulièrement au poste budgétaire 02-321-25-521;

QUE le directeur du Service des travaux publics, monsieur René Boilard soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

---

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

La présente séance est levée à 11 h 30.

---

YVON DESHAIES  
MAIRE

SONIA DESAULNIERS  
GREFFIÈRE ADJOINTE